

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **CAUCHY** Louis - **DEHAYS** Claudine - **PAUZAT** Yves - **GIRAUD** Claudine - **LEMARCHAND** Frédéric - **GRANDJEAN** Olivier - **DEMNAT** Julien - **DAVID** Déborah - **LAVERNHE** Patrice - **MAGADOUX** Sylvain

ABSENTE : **DUCHE NARBONNE** Carole (pouvoir donné à Nicole BERGER) - **LENOIR** Magalie (pouvoir donné à Olivier GRANDJEAN)

Séance ouverte à 20 H 30

Secrétaire de séance : Claudine DEHAYS

Lecture du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2025.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le remboursement d'un achat fait par un élu.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les Communautés de Communes doivent décider avant le 31 août 2025 du nombre et de la répartition des sièges de leur futur conseil communautaire qui siégera après les élections municipales de 2026.

Le nombre et la répartition des sièges peuvent être fixés en respectant les dispositions de droit commun ou par accord local.

Les dispositions de droit commun s'appliqueront si les conseils décident de les appliquer ou si aucun accord local n'est conclu avant le 31 août 2025.

La Communauté de Communes de Noblat a opté pour l'accord local, qui doit être validé par les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale de l'intercommunalité, ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Cette majorité qualifiée doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population représente plus du quart de la population totale de l'intercommunalité de Noblat (commune de Saint-Léonard-deNoblat). Si une commune n'est représentée que par un seul conseiller communautaire titulaire, un conseiller communautaire suppléant participera, en l'absence du titulaire aux réunions du conseil communautaire avec voix délibérative.

L'accord local adopté par le conseil communautaire le 24 juin 2025 définit le nombre de sièges à 33 élus, avec la répartition ci-dessous :

Commune	Accord local	Commune	Accord local
Champnétery	2	Saint-Bonnet-Briance	2
Le Châtenet en Dognon	1	Saint-Denis-des-Murs	2
Eybouleuf	2	Saint Léonard de Noblat	10
La Geneytouse	3	Saint Martin Terressus	2
Moissannes	1	Saint Paul	3
Royères	3	Sauviat Sur Vige	2

⇒ **Adoption à l'unanimité**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE ET DESCENDANTE DES SERVICES TECHNIQUES

Madame la Maire rappelle que la règlementation nationale offre différentes modalités de mutualisation entre les intercommunalités et leurs communes membres (mise à disposition individuelle d'agents, prestations de services, mise à disposition de services, services communs).

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé les mises à disposition ascendante et descendante des services techniques communaux et intercommunaux par délibération n° 2023-06 du 20 février 2023.

Afin de simplifier la mise en œuvre des conventions, il est proposé de modifier l'article 4 des conventions en permettant le versement des sommes dues par l'intercommunalité à la commune et par la commune à l'intercommunalité au-delà du terme de l'année civile et de procéder à une facturation en N+1.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 mai 2025, Madame la Maire propose au conseil municipal d'approver les conventions de mise à disposition ascendante et descendante des services techniques et de l'autoriser à les signer.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

AVENANT A LA CONVENTION DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Madame la Maire rappelle que par délibération n°2020-08 en date du 25 février 2020, le conseil municipal avait validé la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire.

La convention cadre initiale était valable du 20/07/2020 au 21/07/2025.

Les différents signataires de la convention se sont entendus sur la nécessité de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2028 afin de soutenir la réussite des projets inscrits au programme d'ORT.

Cette prolongation de l'ORT doit permettre à la Communauté de communes de Noblat et aux communes signataires, de poursuivre leur engagement, de bénéficier d'outils techniques et financiers nécessaires au déploiement de leurs projets afin de soutenir le développement et l'attractivité du territoire.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MONSIEUR DRONNEAU JONATHAN ADJOINT TECHNIQUE

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le temps de travail de Monsieur DRONNEAU Jonathan, actuellement adjoint technique stagiaire au sein de la collectivité depuis le 15 octobre 2024.

Monsieur DRONNEAU Jonathan effectue actuellement 30,5 H hebdomadaires annualisés sur l'année.

Madame la Maire propose de lui augmenter son temps de travail à 35H hebdomadaires afin d'effectuer les travaux suivants : entretien des vestiaires du foot, aide ponctuelle aux services techniques (petits travaux dans les bâtiments communaux, préparation des manifestations...) Son temps de travail restera annualisé sur l'année, vu que le travail principal de Monsieur DRONNEAU

est l'entretien des bâtiments scolaires, et que ses congés doivent être pris pendant les vacances scolaires.

Le Comité Social Territorial s'est prononcé favorablement, en date du 22 mai 2025, à l'augmentation du temps de travail.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Madame la Maire donne lecture du tableau des emplois et effectifs de la commune qui doit être présenté au centre de gestion de la Haute-Vienne :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	25 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	32 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	2	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
FILIERE SOCIALE			
Agent social 2 ^{ème} classe	C	1	32 heures
FILIERE CULTURELLE			
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1	2 heures
FILIERE ANIMATION			
Agent d'animation	C	4	28,50 heures
TOTAL		14	

⇒ **Adoption à l'unanimité**

AVENANT TRAVAUX GRVC 2025

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le montant global du marché correspondant aux **travaux sur dépendances 2025** qui s'élevait à 3 730,58 € H.T.

La quantité de travaux estimée s'est avérée insuffisante, il y a des travaux en plus pour un montant de 546,96 € HT.

Madame la Maire présente l'avenant suivant, avenir n°1 au marché, qui s'élève donc à 546,96 € HT.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir débattu et avoir apprécié le caractère imprévisible de ces travaux, leur impact financier sur le budget global de l'opération et la nécessité de les réaliser pour mener à son terme le projet.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour prendre en compte l'avenant au marché de voirie, ainsi que la réfection du revêtement des places de la borne de recharge pour véhicules électriques, pour un montant de 4 020 € HT.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2025 :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BP + RAR	DM	NOUVEAU MONTANT
DI - 2151	Réseaux de voirie	66 907,00 €	+ 4 660 €	71 567,00 €
DI - 2188	Autres immobilisations corporelles	234,20 €	- 4 660 €	47 574,20 €
RI- 2804411 040	Opérations d'ordre entre sections	4 377,00 €	+7 €	4 384,00 €
RI - 1323	Subventions d'investissement	14 439,00 €	-7 €	14 432,00 €
DF - 681-042	Dotations aux amortissements	29 473,50 €	+7 €	29 480,50 €
DF - 6542	Créances éteintes	300,00 €	-7 €	293,00 €

⇒ **Adoption à l'unanimité**

COTISATION SIPRAD 2025

Madame la Maire propose de verser la cotisation SIPRAD (Service Intercommunal de Portage de repas à Domicile) pour l'année 2025 dont le montant est fixé à 0,40 euro par habitant soit 519,20 € (0,40 X 1298).

Il y a actuellement 7 bénéficiaires sur la commune, pour 1621 repas distribués en 2024.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'entreprise à but d'emploi de Noblat pour l'année 2025 à hauteur de 50 €.

⇒ Adoption à l'unanimité

COTISATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE-VIENNE CAUE)

Madame la Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture et de l'Environnement de la Haute-Vienne

Le CAUE propose, entre autres, des orientations et des conseils aux collectivités locales pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il nous a accompagné pour la réalisation de l'étude de réaménagement du bourg, et travaille avec nous actuellement sur la création de l'aire de bivouac.

La cotisation annuelle pour les collectivités de moins de 5 000 habitants s'élève à 250 €.

⇒ Adoption à l'unanimité

REMBOURSEMENT D'UN ACHAT A UN ELU

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a acheté, ce jour, dans un cadre d'urgence, des couvertures de survie pour isoler des vitres à l'école dans le magasin Intersport le Vigen, qui ne prend pas les paiements par mandat administratif.

Elle sollicite des membres du conseil municipal le remboursement de la somme de 124,75 € (facture à l'appui).

⇒ Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

13 juillet : fête de l'été organisée par l'association A Fleur de pierres avec vide-greniers, démonstration de bateaux radiocommandés sur le plan d'eau, etc... Ce jour-là, la pêche sera interdite sur le plan d'eau (arrêté municipal)

Visite du Sénat le 16 septembre avec le conseil municipal des enfants : la visite est prévue à 15H. Le programme de la journée est en cours d'élaboration.

Aménagement centre-bourg :

- La dotation Fonds vert 2025 est de 400 000 € pour l'ensemble du département de la HauteVienne. Notre dossier est en cours d'instruction.
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne demande un dossier au stade « Pro » ; il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de poursuivre son travail ; le dossier sera réalisé pour septembre.

Aire de bivouac :

Une rencontre a eu lieu avec une paysagiste et une architecte du CAUE et les techniciens du Pays Monts et Barrages. Un projet d'aménagement finalisé devrait être remis cet été.

Boîte à livres cabine téléphonique :

Elle sera installée à côté de l'abribus, place des Platanes.

Agenda partagé : à mettre en place pour faciliter la communication.

La séance est levée à 23h00.